

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) présente des avantages concrets aussi bien pour le salarié que pour l'entreprise, et implique le respect d'une procédure spécifique.

La VAE a pour finalité d'obtenir tout ou une partie d'un diplôme de l'Education Nationale ou d'une certification inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) sur la base d'une expérience professionnelle, salariée ou non, bénévole ou personnelle.

La VAE a pour objectifs de mettre en cohérence votre niveau de diplômes avec vos compétences acquises ; de légitimer votre parcours professionnel par l'exercice de la preuve de vos compétences et ainsi, développer votre confiance en vous !

Aussi, dès lors que **vous capitalisez au minimum d'un an d'expérience** (Loi n°2016-1088 du 8 août 2016) dans une activité pour laquelle vous avez mobilisé les compétences que couvre un diplôme ou un titre RNCP, il est possible de faire évaluer et reconnaître vos compétences dans le but d'obtenir ce diplôme. **En cas de validation partielle de votre VAE, le bénéfice des compétences acquises par la voie de la VAE n'est plus limité à 5 ans mais il est acquis à vie.**

Vous souhaitez valider une de ces certifications suivantes ? **Nous vous proposons de vous accompagner tout au long de cette démarche.**

N'hésitez pas à nous contacter !

Les titres certifiés Sciences U Paris

- [Chef de projets événementiels](#) – Diplôme reconnu par l'Etat au niveau 6
- [Gestionnaire d'actifs et de patrimoines immobiliers](#) – Diplôme reconnu par l'Etat au niveau 6
- [Concepteur-Réalisateur web et digital](#) – Diplôme reconnu par l'Etat au niveau 6
- [Manager des actifs immobiliers](#) – Diplôme reconnu par l'Etat au niveau 7

Le titre de niveau 6 permet d'acquérir 180 crédits ECTS.

Le titre de niveau 7 permet d'acquérir 120 crédits ECTS.

Les débouchés :

- [Chef de projets événementiels](#)
 - Chef de Projet Événementiel
 - Chef de projet communication événementielle
 - Chargé de mission événementiel
 - Responsable événementiel et partenariats
 - Chargé marketing multicanal et événementiel
 - Régisseur d'événement
 - Chef de Projet Culturel en Événementiel Artistique
- [Gestionnaire d'actifs et de patrimoines immobiliers](#)
 - Gestionnaire de copropriétés
 - Gestionnaire de Site de logement social
 - Gestionnaire de portefeuille locatif
 - Gestionnaire de parc immobilier
 - Gestionnaire de patrimoine immobilier
 - Responsable administratif de la gestion locative / Responsable d'agence / Responsable de centre de gestion
 - Responsable technique de site / Facility manager
 - Administrateur de biens

- [Concepteur-Réalisateur web et digital](#)
 - Webdesigner
 - Intégrateur Web
 - Développeur Web
 - Chef de projet Web et digital
 - Chef de projet e-commerce
- [Manager des actifs immobiliers](#)
 - Property Manager
 - Asset Manager
 - Consultant financier
 - Consultant patrimonial
 - Négociateur en immobilier d'entreprise
 - Responsable de programmes
 - Directeur des projets immobiliers

Indicateurs de performance :

2019/2020 : aucun candidat

En savoir plus sur la VAE (renvoyer vers le lien : <http://www.vae.gouv.fr/>)

Les 4 étapes de la VAE

- Étude de faisabilité : Identification de la certification correspondant au profil du candidat, avec l'appui d'un consultant VAE de Sciences U Paris.
- Constitution de la demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience, document CERFA à remplir : ce dossier comprend le CERFA (à télécharger), un CV détaillé, une lettre de motivation, vos copies de diplômes et autres documents (attestation d'emploi, feuilles de salaires...) susceptibles d'expliquer votre Parcours en rapport avec la certification visée. La Commission Pédagogique pourra vous proposer une **VAE hybride**. **Frais de dossier** : 50 euros TTC
- Constitution du dossier de preuves (livret 2) : Un accompagnement par un consultant peut vous être proposé afin de vous aider à remplir le livret 2 ; **Accompagnement de 21h** : 2 100 euros HT.
- Soutenance devant le jury de VAE ;
- **Frais de jury** : 650 euros HT.

L'article 2 de la loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 autorise les OPCO et les Transitions Pro à financer, de manière forfaitaire, les parcours VAE depuis le positionnement jusqu'au jury, y compris l'accompagnement à la constitution des dossiers de recevabilité, dans la limite d'une prise en charge de 3 000 euros. Dispositions applicables qu'au 31 décembre 2020

Téléchargez le CERFA

Téléchargez la Notice CERFA

Comment financer votre accompagnement VAE ?

Pour les Salariés

- Votre CPF
- Le projet de transition professionnelle
- Le plan de développement des compétences

Pour les Demandeurs d'emploi

- Le CPF (Compte Personnel Formation)
- Le Pôle Emploi

Merci d'envoyer votre demande de recevabilité à la VAE dûment complétée & accompagnée des frais de dossiers (chèque d'un montant de 50 euros à l'ordre de SU Paris) à :

SERVICE VAE – SCIENCES U PARIS – 11/13, rue Camille Pelletan – 92120 Montrouge

La VAE chez Sciences U Paris

Sciences U Paris prévoit 2 sessions d'accompagnement VAE annuelles, d'une durée de 21h, réalisées par des consultants spécialisés en VAE :

- Première session : Automne / Soutenance devant le Jury l'été suivant
- Deuxième session : Printemps / Soutenance devant le Jury l'hiver suivant

Possibilité d'accompagnement en présentiel sur Paris, Lille et Lyon ;

Possibilité d'accompagnement à distance et/ou VAE OnLine avec l'INEAD pour certaines certifications.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations au :

Service VAE

Tel : 01 85 34 71 85 – vae@reseau-ges.fr

La VAE est un processus impliquant dont l'objectif est, pour vous, d'apporter la preuve de la maîtrise de chacune des compétences qui définissent la certification que vous visez. Le choix de la certification constitue une étape importante puisque la démarche VAE est limitée, par année civile, à une demande de certification et ce pour 3 certifications au maximum.

Les avantages de la VAE pour le candidat :

- Vous permettre de mettre en correspondance votre niveau de qualification avec vos compétences et missions actuelles ;
- Vous servir de tremplin pour évoluer vers de nouvelles responsabilités dans le cadre d'une mobilité interne ;
- Vous permettre de candidater à des postes pour lesquels votre expérience seule s'avère insuffisante ;
- Constituer une étape préalable au suivi d'une formation pour laquelle votre niveau de qualification est, à ce jour, insuffisant ;
- Vous amener à une prise de recul, sur votre profil et votre parcours professionnel, qui peut s'avérer efficace pour orienter votre carrière, au-delà de l'obtention de la certification qui couronnera votre démarche.

Avantages de la VAE pour l'entreprise

La VAE est un outil de développement des Ressources Humaines

- Elle peut être intégrée dans la politique de gestion des ressources humaines de l'entreprise ;
- Elle donne la possibilité de valoriser les savoirs acquis en entreprise ;
- Elle motive et valorise les salariés ;
- Elle fidélise en reconnaissant les compétences et en donnant des perspectives d'évolution et de progression de carrière ;
- Elle permet d'accompagner les mobilités internes et les promotions individuelles et fait des salariés de véritables acteurs de leur évolution professionnelle ;
- Elle facilite le transfert intergénérationnel des savoir-faire en légitimant et valorisant l'expérience.